



Le 25 mars 2010

La taxe carbonisée

Les maires ruraux de France expriment leur satisfaction après l'annonce de l'abandon de la taxe carbone qui avait mis en émoi les élus et habitants des territoires ruraux.

Loin d'être opposés à toute évolution des comportements pour faire face aux enjeux climatiques, les ruraux ne pouvaient toutefois qu'être inquiets face à cette taxe qui les aurait injustement pénalisés.

Comment les ruraux pouvaient-ils accepter en effet une nouvelle taxe censée inciter à moins consommer d'énergie émettrice de CO2 alors que, faute de transport en commun, ils n'ont pas d'autre solution que l'utilisation de leur voiture pour leurs déplacements qui vont grandissant du fait de l'éloignement des services publics et au public ainsi que des commerces notamment alimentaires et de première nécessité.

La perspective d'une compensation aux modalités obscures, nouvelle usine à gaz à l'avenir bien peu lisible, ne pouvait rassurer les habitants des territoires.

Porter la question au niveau européen pour éviter d'handicaper l'industrie et l'agriculture de notre pays face à leurs concurrents est une ambition à laquelle on peut souscrire, à la condition toutefois que les modalités qui pourraient être définies dans ce cadre prennent réellement en compte la situation des territoires ruraux.

Pénaliser financièrement les ruraux n'est pas le meilleur levier d'un aménagement du territoire plus équilibré.

Contact : Vanik BERBERIAN, Président des Maires Ruraux de France

04 72 61 77 20